

*Initiatives parlementaires*

Je suis davantage au fait de ce qui se passe dans le secteur des transports et j'irai jusqu'à dire que la population a le droit de savoir combien tout cela lui coûte. Nous savons tous que les députés sont pris à partie à cause de leur système actuel de rémunération qui leur permet, une fois à la retraite, d'occuper un emploi, et de cumuler ainsi une pension et un traitement. Autrement dit, on touche des fonds du gouvernement fédéral en plus de sa pension.

On connaît le cas de quelques Canadiens très distingués, des gens très bien, qui après avoir occupé un poste dans la fonction publique, ont pris leur retraite et ont accepté un autre emploi. Le montant cumulatif de ces deux rémunérations est de l'ordre de 200 000 à 300 000 \$. Si la population le savait, le gouvernement serait moins conciliant à l'égard de gens qui bénéficient d'un tel cumul de pension et de traitement. Encore une fois, cela n'a rien à voir avec la personnalité ou la compétence des intéressés.

Il convient aussi de noter l'intéressante situation du chef d'état-major de la défense, un Canadien honorable, M. Ramsey Whithers, qui ayant pris sa retraite de l'armée est devenu sous-ministre des Transports, un poste qu'il a occupé pendant plusieurs années, rémunéré à 140 000 \$ et quelques. Compte tenu du montant de sa pension de chef d'état-major, j'imagine qu'il recevait plus de 200 000 \$ par année.

Un cas plus intéressant encore est celui d'un témoin qui a comparu devant le comité en compagnie d'un collègue cadre de direction. Je parle de M. Denis DeBellevil, qui est passé du conseil des ports, organisme quasi gouvernemental, au poste de président de la Société canadienne des ports, et de M. Ron Huntington, ancien député de Vancouver, qui est soit président ou président du conseil de la Société, je ne sais plus exactement, mais l'un était président du conseil et l'autre, président. M. DeBellevil a ensuite accepté la présidence de VIA. Ce Canadien respectable a présenté un témoignage intéressant devant le Comité des transports. Pour une raison quelconque, certaines difficultés ont surgi et il n'a pas rempli tout son mandat auprès de VIA mais je crois qu'on lui a fait un pont d'or pour l'envoyer ailleurs.

Les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'il leur en coûte pour que M. DeBellevil occupe la présidence ou la présidence du conseil à la Société canadienne des ports et en outre qu'on lui fasse un pont d'or pour qu'il aille dans un autre secteur. Aujourd'hui, il est cadre de direction chez Lavalin. Tout cela est très bien, parce qu'il reçoit un traitement là aussi. La population a le droit d'être au courant.

Je dois dénoncer l'ironie de cette situation qui prouve le manque de transparence du gouvernement, puisque le traitement de certains individus ne peut être dévoilé à la population. Autre cas intéressant, celui de Air Canada. Maintenant que la société est privatisée, nous pouvons difficilement connaître le traitement de certains de ses dirigeants, sans parler de leurs jetons de présence. Pourtant, si la société fusionne avec American Airlines et acquiert une participation d'American Airlines, comme dans le cas du CN et de certaines sociétés de chemins de fer et de camionnage que le CN possède aux États-Unis, en vertu de la loi américaine, elle devra divulguer le traitement des Canadiens qui agissent comme dirigeants ou qui siègent à son conseil d'administration. La loi américaine est beaucoup plus transparente.

En conclusion, étant donné que mon temps de parole est écoulé, je suis certainement d'avis qu'il est important que le gouvernement actuel et son successeur, examine ce que le président Clinton essaie de faire et même qu'ils le comprennent, afin de devenir plus transparent. Le gouvernement doit dès maintenant devenir beaucoup plus transparent à l'égard de cette question, car nous semblons encore appartenir à l'âge des ténèbres avec tous nos secrets. Les Canadiens méritent mieux que cela.

• (1130)

**M. Peter L. McCreath (South Shore):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la mesure législative présentée par le député d'Annapolis Valley—Hants. J'estime que la mesure législative qu'il propose est bonne et je l'appuie. Néanmoins, je ne parle pas là au nom de mon Parti ou de mon gouvernement, mais en mon nom propre.

Le fait que j'appuie cette proposition ne signifie pas non plus nécessairement que je suis d'accord sur toutes les remarques par ailleurs fort intéressantes qu'a faites le député. Et donc encore une fois, sauf pour quelques commentaires sur lesquels je ne suis pas d'accord, je suis en principe en faveur de cette mesure législative.

Comme il l'a déjà fait si souvent, il se fait aujourd'hui l'écho d'un point de vue largement répandu chez le public. Je dois dire qu'il y a longtemps que je connais le député. En fait, c'est le premier député que j'ai vraiment rencontré. Il y a à peu près 25 ans, alors que j'étais encore étudiant à l'Université Dalhousie, je préparais une thèse sur les campagnes électorales en Nouvelle-Écosse. J'avais écrit à tous les députés de la Nouvelle-Écosse pour leur demander de m'accorder une entrevue. Or, un seul d'entre eux—le député de la circonscription d'Annapolis Valley—je crois bien qu'elle s'appelait ainsi, à l'époque—avait bien voulu me recevoir. Je suis donc allé le voir et ce fut une journée très intéressante et très instructive sur le plan politique. Durant les nombreuses années qui se sont écoulées depuis notre première rencontre, le député m'a